

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
se paient d'avance.
COTIS DÉPARTEMENTS LIMITOPHE
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et
se paient d'avance
Annonces... 25 c la ligne
Réclames... 50 c.
M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. M. Laffite et Co, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés
à Paris de recevoir les annon-
ces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Table with 12 columns: Station, Départ., Arrivée, Poste mixte, Omnibus mixte, etc. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Lutzéac, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos, PARIS, BORDEAUX, PÉRIGUEUX, AGEN, BORDEAUX, PÉRIGUEUX, AGEN, Monsempron-Libos, Fumel, Soturac Touzac, Duravel, Lutzéac, Parnac, Mercuès, Cahors.

Cahors, le 11 Novembre 1873

On nous écrit de Versailles, le 10 novembre :
Depuis avant-hier, il est devenu tout à fait clair que les partis hostiles à la prorogation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon caréssent le projet de renverser le maréchal.
Cette opposition a obtenu la majorité dans la Commission nommée par les bureaux. Il s'est trouvé, en effet, par une bizarrerie qui jusqu'ici ne s'était pas produite, que le tirage au sort mensuel des membres des quinze bureaux de l'Assemblée, opéré le premier jour, a aggloméré dans un petit nombre de bureaux les députés qui défendent le Gouvernement, et a donné dans les autres une différence de deux ou trois voix en faveur de la coalition dirigée par M. Thiers.
Un homme aussi habile que M. Thiers, n'obéissant surtout qu'à ses rancunes, exploite cette situation faite par le hasard, et en contradiction avec les forces réelles des partis. Le mot d'ordre a été donné de trainer en longueur les délibérations de la Commission, et de ne point s'arrêter à l'urgence déclarée par l'Assemblée.
En conséquence, dans sa première séance tenue samedi, la Commission, au lieu de se réunir deux fois le lendemain, a décidé qu'elle attendrait au surlendemain à midi. On assure même que son président, M. de Rémusat, récemment nommé à Toulouse sous le patronage du citoyen Duportal, a signifié que les délibérations devaient être très-longues.
Une telle entreprise contre la majorité qui avait prononcé l'urgence dès la présentation du projet de prorogation, doit être percée à jour et dénoncée à l'opinion.
Après les choix regrettables des bureaux, les ministres avaient cru devoir offrir leur démission; mais le maréchal Mac-Mahon avait refusé, et c'était bien fausement que le bruit contraire avait été répandu. Non-seulement le Maréchal ne veut pas se séparer de ses ministres, mais il a formellement dit, ce qui est plus sérieux, en parlant de la commission : « Qu'il n'entendait pas être lanterné et marchandé. »
Il y a là une question de convenance et de dignité. La majorité de l'Assemblée nationale s'étant manifestée dans le sens du Maréchal par le vote de l'urgence, n'est-il pas déplorable que les affaires soient troublées, que les esprits soient agités, que l'examen des lois financières soit ajourné, parce qu'il plaît à M. Thiers de fatiguer le Maréchal et de le pousser à se démettre de ses fonctions pour le remplacer ?
Voilà, en effet, le secret de la comédie : Il faut

lasser le Maréchal. Ce vaillant soldat, qui a versé son sang pour la patrie; ce Français si dévoué et si grand qui a toujours vécu au milieu des régiments, et qui a renoncé à tous ses goûts pour se charger du pouvoir exécutif; ce citoyen respectueux de la loi et du droit, est en butte à un véritable complot. Nous espérons bien qu'il saura résister aux ingratitude, aux outrages et aux calomnies.
Il faut s'attendre à ce que le gouvernement du Maréchal et ses amis de l'Assemblée cherchent à faire prévaloir la volonté de la majorité pour une prompt solution.
La France veut vivre, la France veut travailler, la France veut un pouvoir stable qui lui donne le repos pendant quelques années à défaut d'un gouvernement définitif; ce repos, elle ne peut aujourd'hui le trouver que sous la protection de l'épée du maréchal Mac-Mahon. L'opposition d'une commission est un obstacle qu'il faut écarter au nom du patriotisme, et du bon sens.
M. Thiers s'est, dit-on, écrié : « Je tiens le Maréchal. » Nous verrons.
On dit que les députés bonapartistes, en voyant la tournure que prennent les choses, reviendront dans les rangs des défenseurs du Maréchal. Il ne peut leur convenir que M. Thiers prenne ses dispositions pour rentrer au palais de la présidence, et ils doivent savoir que M. Gambetta considère comme indiscutable la proclamation officielle de la République d'ici à un mois. Cependant, le retour des députés bonapartistes n'est pas assez probable encore, pour que la majorité ait un seul moment de défaillance. On ne renouvellera pas la faute des députés conservateurs qui étaient absents de leurs bureaux, le jour de la nomination de la commission.
Mais par quel moyen le gouvernement se prononcera-t-il contre ces retards calculés? On a parlé à tort d'un message, on dit maintenant que M. de Broglie se rendra au sein de la commission, d'autres croient que le gouvernement posera la question de confiance à l'Assemblée elle-même. S'il est en minorité, la coalition est victorieuse, s'il est au contraire en majorité, la commission devra obéir à cette injonction indirecte mais tout-à-fait claire.
Du reste, il est possible qu'un autre moyen soit trouvé.
Les esprits les plus modérés voudraient quelques concessions sur la durée de la prorogation. Ils réduiraient les dix ans à sept, et ils prétendent que vingt ou trente voix du centre gauche viendraient alors compenser les voix bonapartistes, si ces derniers persistaient dans leur refus. Quoiqu'il en soit, et quant au fond, la situation actuelle ne peut se prolonger.

P.-S. — Au moment où je termine cette lettre, la commission paraît frappée du mouvement d'opinion qui se produit contre elle. On raconte que plusieurs des membres de la majorité reconnaissent qu'on veut leur faire jouer un rôle indigne. On se presserait donc un peu plus.
La politique suivie par les députés bonapartistes, qui refusent d'accepter la prorogation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon pour dix ans, donne lieu à de vives polémiques entre tous les journaux et même entre les feuilles impérialistes qui apprécient indifféremment cette ligne de conduite.
M. Paul de Cassagnac, répugne à une alliance avec les républicains, même sur le terrain de l'Appel au peuple, et accepterait une transaction avec les partisans de la prorogation. Il s'exprime en ces termes dans le Pays :
De toute part, j'entends une clameur s'élever contre ceux qui nous conduisent. L'Empire est l'avenir du parti conservateur; ce qu'on voudrait nous faire faire à cette heure est la négation de vingt années de probité politique. Nous devons nous rapprocher des droites et non des gauches; nous devons travailler à une prorogation raisonnable des pouvoirs du maréchal et donner à notre chère France les trois, quatre, cinq années dont elle a tant besoin pour se remettre.
Puis, nous aurions fait notre plébiscite, il se serait levé tout seul, par la force des choses, spontanément, de la volonté générale de la nation. Et il n'aurait pas eu l'air d'un marché honteux, fait de moitié avec nos implacables ennemis.
L'Ordre, au contraire, veut l'alliance avec les républicains pour l'Appel au peuple immédiat.
La Liberté, dont les tendances sont essentiellement bonapartistes, propose le plan suivant :
Croit-on que le maréchal, lors même qu'il aurait obtenu une prorogation de dix ans, ne se retirerait pas le lendemain devant un vote ou une série de votes qui l'obligeraient à renvoyer ses ministres de droite pour aller les choisir à gauche? Ses amis lui diront bien que du jour où il aurait le pouvoir pour dix ans, une majorité imposante lui serait assurée à la Chambre. Dans celle-ci, c'est possible. Il faut savoir faire la part, hélas! des petites passions humaines. Mais cette Chambre n'est pas éternelle, et la suivante pourrait bien se montrer moins complaisante qu'elle. Il est donc puéril, si l'on prétend proroger les pouvoirs du maréchal, de chercher une solution autre que la suivante : Prorogation des pouvoirs du maréchal pour... étant entendu que ce terme dépassera de six mois la dissolution de l'Assemblée actuelle, afin de ne pas laisser le pouvoir vacant pendant la période électorale, à moins, toutefois, que la Chambre actuelle ne veuille, comme celle de 1848, remettre elle-même ses pouvoirs à celle qui la remplacera.

Le Journal de Paris se montre sévère vis-à-vis des bonapartistes.
Voici son opinion :
Le pays, qui n'entend rien aux finesses parlementaires, ne comprendra pas que, dans une circonstance où les intérêts conservateurs sont si directement en cause, le parti impérialiste ait voté avec M. Naquet et M. Barodet contre M. le maréchal Mac-Mahon.
Nous comprenons que le parti impérialiste reste fidèle à la doctrine de l'Appel au peuple.
Peut-être un jour cette doctrine aura-t-elle des chances de succès; en ce moment elle n'en a aucune.
Les impérialistes en ont fait l'épreuve dans la séance du 5 novembre. Malgré l'appui que leur a prêté tout le parti révolutionnaire, M. Thiers en tête, les impérialistes, n'ont pu obtenir l'urgence pour leur proposition.
A quel but la renouveau... forme d'amendement à la proposition Changarnier?
Combien les légitimistes tiennent une conduite plus patriotique et plus sage!
Eux aussi, ils ont un principe qu'ils considèrent comme devant être un jour le salut de la France.
Ils ne viennent pas cependant offrir tous les jours ce principe à l'Assemblée et le faire battre tous les jours.
Ils le tiennent en réserve pour l'avenir.
En attendant, ils s'unissent sincèrement, loyalement aux conservateurs de toute nuance pour sauvegarder l'ordre et opposer une barrière à la Révolution.
Les légitimistes mettent l'esprit de patrie au-dessus de l'esprit de parti.
Les impérialistes, nous avons le regret de le dire, mettent l'esprit de parti au-dessus de l'esprit de patrie.
Paris-Journal a reçu une lettre dont l'auteur combat le vote des bonapartistes contre le Gouvernement. La réponse suivante, qu'il adresse à son correspondant, exprime nos propres sentiments :
Nous comptons sur l'attitude prochaine des députés bonapartistes pour démontrer qu'ils n'ont eu que l'air de se séparer de la cause de l'ordre, et qu'il leur tarde d'y reprendre leur place.
ASSEMBLÉE NATIONALE
Voici le résumé des séances qui ont eu lieu depuis mercredi dernier, en dehors du grand fait de la prorogation des pouvoirs du maréchal Mac-Mahon.
Séance du 6 novembre.
La séance a été longue, mais peu remplie : des scrutins et des dépouillements de scrutin l'ayant presque entièrement absorbée.
Quelques rectifications au procès-verbal, une réclamation de M. Méline contre l'abus qu'on fait, paraît-il, du droit de voter pour les absents, ont servi de prologue à cette séance.
M. Léon Say, président du centre gauche, a dé-

dosé une demande d'interpellation sur les motifs qui ont décidé le gouvernement à ne pas convoquer les collèges électoraux qui ont des députés à nommer. La discussion de cette interpellation aura lieu jeudi.

On s'est occupé du résultat des scrutins relatifs à la formation du bureau de l'Assemblée. M. Buffet a été élu président par 384 voix sur 393 votants. Les groupes de gauche se sont abstenus. M. Martel a été nommé vice-président par 404 voix ; M. Benoist-d'Azy par 377 ; M. de Goulard par 365 ; M. de Chabaud La Tour par 360. Les secrétaires élus sont MM. Francisque Rive, Desjardins, Cazenove de Pradine, Blin de Bourdon, Voisin et Grivart.

Séance du 7 novembre.

Diverses propositions sans importance ont été successivement abordées et écartées.

M. Buffet a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs,

Permettez-moi de vous remercier du haut témoignage de confiance dont vous m'avez honoré pour la troisième fois. Dans les circonstances si graves et si solennelles où se trouve le pays, l'honneur de diriger les débats de cette Assemblée est plus grand que jamais ; mais la responsabilité est plus grande aussi.

L'autorité dont votre président est investi n'a qu'un seul objet : assurer la liberté, la régularité, le calme et la sécurité de vos délibérations. Cette autorité serait altérée dans son véritable caractère, contre la volonté même de celui qui l'exerce, si elle devait être souvent employée à sa propre défense. Elle est votre garantie à tous ; vous avez tous un égal intérêt à ce qu'elle soit respectée. (Marques nombreuses d'assentiment.)

Cette considération ne vous paraît peut-être pas inopportune au moment où l'Assemblée, abordant la seconde partie de sa tâche, va chercher à donner au pays, comme je vous le disais au mois d'avril dernier, toutes les garanties de sécurité et d'avenir qu'il est aujourd'hui en son pouvoir de lui procurer.

Les questions qui seront débattues ici touchent aux convictions les plus profondes de chacun de nous ; elles excitent dans les âmes des mouvements dont on se défie d'autant moins que la cause en est plus noble et plus désintéressée. Notre devoir cependant est de dominer ces émotions et de discuter les propositions qui nous seront soumises avec calme et recueillement. Vous assurerez ainsi à vos décisions toute leur autorité morale.

Quant vous aurez prononcé, au droit de discussion succédera le devoir de l'obéissance qui ne sera méconnu par aucun bon citoyen. (Très-bien ! très-bien !)

Sans doute ces solutions pourront imposer des sacrifices à plusieurs d'entre nous ; mais ces sacrifices leur seront aisés et leur paraîtront honorables, s'ils considèrent qu'ils les font non pas à un parti, mais à la France elle-même. (Vives marques d'approbation.)

On a souvent, trop souvent, selon moi, parlé de nos divisions. Je ne le conteste pas, mais j'ajoute que, dans toutes les circonstances décisives, notre amour du pays les a effacées.

Vous continuerez, messieurs, à vous inspirer de votre patriotisme. Nous ne manquerons pas d'ailleurs, j'en ai la ferme espérance, pour l'accomplissement de notre tâche, du secours nécessaire que vous avez plusieurs fois solennellement imploré : Dieu protégera la France ! (Très bien ! très bien ! — Braves et applaudissements répétés à droite et au centre droit.)

Séance du 8 novembre.

On discute diverses propositions non politiques qui sont prises en considération.

L'ordre du jour appelle ensuite la première délibération sur la proposition de M. de Lamberterie et de plusieurs de ses collègues, ayant pour objet la mise en adjudication des débits de tabacs.

M. de Lamberterie, rapporteur. Messieurs, d'accord avec le ministre des finances, je viens prier l'Assemblée de vouloir bien décider, sous toutes réserves bien entendu, qu'il sera passé à une seconde délibération sur la proposition. La discussion pourra venir ultérieurement, dans un moment plus opportun pour les questions économiques.

Dans ce moment-ci M. le ministre déclare qu'il n'est pas en mesure d'accepter le débat, le rapport n'ayant été distribué qu'hier.

Plusieurs membres à gauche. L'ajournement ! l'ajournement !

M. de Lamberterie. La première délibération n'a pas d'importance, et je vous demande uniquement de décider, sous toutes réserves, que l'Assemblée passera à la seconde ; je le répète, la question ne comporte pas de longues discussions ; il suffira d'une heure ou deux, au plus.

M. Paul Morin. Je demande l'ajournement.

La question est beaucoup plus grave que ne le croit M. de Lamberterie ; elle donnera certainement lieu à une discussion longue et approfondie. Je

demande, en conséquence, que cette proposition, dont le rapport nous a été distribuée seulement à la rentrée, c'est-à-dire il y a trois jours, soit ajournée, afin qu'elle puisse être examinée et débattue d'une manière complète.

M. de Lamberterie. Quel intérêt y a-t-il à ce que la question soit soumise à trois lectures au lieu de deux ?

M. Paul Morin. Il y a un intérêt considérable à ce que la discussion soit approfondie.

M. le président. Je consulte l'Assemblée sur la demande d'ajournement de la 1^{re} délibération. (Bruit.)

De divers côtés. On n'entend pas ?

M. le président. L'auteur de la proposition, M. de Lamberterie, avait demandé à l'Assemblée de passer à la 2^e délibération. Un autre membre a proposé, au contraire, d'ajourner la 4^{re} délibération.

Comme la proposition d'ajournement a la priorité, c'est l'ajournement que je mets aux voix.

(L'Assemblée, consultée, prononce l'ajournement.)

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 9 novembre.

Ce qui s'est passé hier dans les bureaux n'est qu'un effet du hasard. Mais ce jeu du sort peut, il ne faut pas se le dissimuler, changer bien des choses. Tout dépendra de ce qui va se passer aujourd'hui. Je m'explique :

Vous savez que pour procéder à la nomination des membres des commissions, les membres de l'Assemblée se répartissent chaque mois par la voie du sort en quinze bureaux dont chacun élit séparément un commissaire. Lorsque la majorité est considérable dans le sein de l'Assemblée, il y a beaucoup de chances pour que cette majorité se retrouve proportionnellement ou à peu près dans chaque bureau.

Mais lorsque la majorité repose, comme en ce moment, sur 25 ou 30 voix, il suffit que ces voix soient mal réparties et que deux bureaux comptent chacun 15 membres de la majorité de plus qu'ils ne comptent de membres de la minorité, pour que les deux partis se balancent dans tous les autres bureaux ou même pour que la majorité y soit renversée.

Cela arrive rarement, mais cela peut arriver, et la preuve c'est que cela est arrivé hier. Par suite de la composition des bureaux, dans quelques uns, les conservateurs l'ont emporté à une énorme majorité, tandis que, dans d'autres, il a suffi de l'absence d'un ou deux membres pour assurer la majorité à l'opposition.

C'est ainsi que sur quinze bureaux, l'opposition compte huit commissaires.

Il a suffi, pour cela, de l'absence dans un des bureaux du duc d'Aumale pour assurer la majorité à un républicain. Le Duc avait voulu assister à son bureau, mais les règlements s'opposant à ce que le Président quite son Conseil de guerre et un ajournement du Conseil de guerre devant provoquer toutes sortes d'inconvénients pour les témoins, l'accusé, la défense, etc., etc, le Duc a préféré s'abstenir de paraître dans les bureaux.

Dans un autre bureau, M. Gavini, l'ennemi acharné de M. Thiers, qui avait voté avec la majorité, s'est, tout d'un coup rallié aux républicains.

Enfin, dans d'autres, comme par exemple, dans celui de M. Wolowski, des membres appartenant à ce groupe d'indécis qui flottent entre la réunion Rénier et le Centre droit, et qui avaient voté, l'autre jour, avec la majorité, se sont laissés entraîner, avaient-ils eux-mêmes, par l'éloquence de l'orateur. « Que voulez-vous, disent-ils, il a si bien parlé. »

Ce qui est non moins curieux, c'est que dans les bureaux où les membres du Centre gauche, les uns et les autres se sont livrés à une lutte acharnée.

Ainsi, par exemple, dans le 3^e, on a vu M. J. Simon traiter de trahison la modération relative de M. Casimir Périer, ce qui n'a pas empêché le premier de donner son vote au président de la fraction droite du Centre gauche.

En somme, tout dépend, à l'heure qu'il est, de M. Wolowski. Ce dernier ne s'est pas prononcé contre le projet. Il a admis, au contraire, et la prorogation pour dix ans et le vote avant la discussion des lois constitutionnelles. Toute son objection a porté sur le mot de République qui ne figure pas dans le texte du projet de loi. On lui a dit, il est vrai que c'était à une concession de mot faite à la droite, au fond un enfantillage, puisque le fait l'emporte sur le mot ; mais M. Wolowski objecte sa déclaration républicaine qui l'oblige. Il n'est pourtant pas dit qu'en dernière analyse ; M. Wolowski ne se range pas avec la Droite. Dans ce cas, le chiffre de 7 commissaires plus un se tournerait du côté de celle-ci.

Tout tient donc, comme vous le voyez, à un mot. La question sera décidée tantôt. Quant à la tactique de l'opposition de remettre au lendemain le vote dans certains bureaux, ainsi que cela s'est passé pour le 1^{er}, 2^e et 4^e, il reste à savoir, s'il n'est pas dans les règlements de la Chambre des restric-

tions à cette faculté de trainer en longueur une décision alors que la majorité des autres bureaux s'est prononcée.

La tactique de l'opposition est de prolonger la discussion jusqu'à jeudi, jour des interpellations. Il n'est pas dit, après tout, que cette tactique doive l'emporter. Ce qui est positif, c'est que la proposition est assurée de la majorité au sein de la Chambre, qui est toujours maîtresse de sa commission, et que les partisans du projet demeurent encore assurés d'une majorité de 23 voix au sein de l'Assemblée.

Cette anomalie, résultat du hasard, ne sera donc très-probablement qu'une tempête dans un verre d'eau. Aussi, puis-je vous assurer que le ministère, dont le bruit de la démission a provoqué hier, une baisse à la Bourse, ne se retirera pas en ce moment et qu'il attendra de pied ferme le résultat des questions engagées devant l'Assemblée.

Paris, 9 novembre, 6 h. soir.

Les bruits répandus aujourd'hui sont plutôt favorables que défavorables. Une transaction sur la proposition Changarnier est considérée comme probable.

La France annonce que les membres de la majorité de la commission Changarnier iront donner au maréchal Mac-Mahon l'assurance que les modifications qu'ils désirent y introduire n'ont nullement pour effet de contester ou d'ébranler son pouvoir, mais tendent plutôt à le placer dans des conditions de force et de stabilité que le mandat indéfini en dehors de toute institution ne lui donnerait pas. On espère, à la suite de ces explications, un rapprochement qui achèverait de détendre la situation parlementaire.

Le maréchal Mac-Mahon, en grand uniforme, ainsi que M. Buffet, tous les ministres et plus de quatre cents députés assistaient aujourd'hui, à Versailles, à la cérémonie des prières pour l'Assemblée.

La Presse dit que la droite ayant accepté le titre de président de la république pour le maréchal Mac-Mahon, et M. Wolowski en acceptant dans ce cas le projet présenté à l'Assemblée déplacerait la majorité de la commission.

L'Univers et l'Union assurent qu'il se produit un mouvement considérable à Marseille et dans tous les départements pour signer des pétitions en faveur de la monarchie.

M. Thiers, recevant aujourd'hui une députation de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, a manifesté la ferme confiance du maintien de la république. Il a ajouté que, quoique républicain de fraîche date, ses convictions résultant d'une longue expérience, étaient inébranlables.

L'emprunt faisait aujourd'hui sur les boulevards 91 30.

Revue des Journaux

Paris-Journal.

Une véritable panique s'est répandue dans Paris. Un peu plus, on criait : Sauve qui peut !

Voilà la confiance qu'inspirent les adversaires de la prorogation des pouvoirs du président de la République.

A peine ont-ils obtenu un semblant d'avantage, remporté non pas une victoire, mais un symptôme de victoire, que toute espérance disparaît et que les fonds publics s'effondrent.

Que serait-ce si ces adversaires de la proposition de prorogation, qui sont vraiment les adversaires du repos de leur pays, avaient, non plus dans la commission une majorité sans conséquence, mais dans la Chambre une majorité réelle ? C'est pour le coup qu'on crierait : Sauve qui peut ! et peut-être avec raison cette fois. Alors même, pourtant il ne faudrait pas désespérer, car lutter pour le bien est un devoir tant qu'il vous reste une goutte de sang dans les veines ; mais on pourrait, à bon droit, jeter le cri d'alarme.

Gazette de France.

M. Grévy est mis à l'ordre du jour de l'armée radicale. Il a bien mérité, paraît-il, de la République des couches nouvelles. La République française publie, en gros caractères, le discours prononcé le premier jour de la session par M. Grévy, qu'elle couvre de fleurs : « type de l'honneur et de la modération politique, « député éminent, « solide raisonneur, « homme de légalité, » etc.,

etc. Si M. Grévy n'est pas content, il sera difficile.

La feuille de M. Gambetta avait, il est vrai, beaucoup à se faire pardonner. Elle avait fort malmené ce « solide raisonneur, » lorsqu'il s'était prononcé pour la candidature Rémusat à Paris.

La République française a aujourd'hui le beau rôle et a raison par conséquent de brûler tout cet encens pour « ce type de modération politique » qui se rallie avec éclat à la théorie radicale et affirme, avec ceux qu'il combattait naguère, que l'Assemblée n'a pas le droit qu'elle s'attribue et que tout ce qu'elle fait est nul de soi.

La République française fait remarquer que « ce type d'honneur... a eu l'occasion de donner à cette Assemblée une leçon dont le pays se souviendra. » Cette leçon, dont il faut que nous nous souvenions, est celle-ci :

« J'ai donc raison de dire et j'ai prouvé que » conférer un pouvoir provisoire pour un temps » où vous ne serez plus, c'est excéder votre » droit, c'est vouloir faire ce que vous ne » pouvez faire valablement.

« Si vous le faites, si vous instituez de fait » un pouvoir aussi irrégulier, vous procédez » rez comme on fait en temps de révolution ; » ce pouvoir sera NUL DE SOI.

« Vous vous placez dans le fait, je me » place dans le droit, et tôt ou tard il faudra y » revenir.

« Si vous conférez un pouvoir que vous » n'avez pas le droit de conférer... ce pou- » voir sera nul, il ne sera respecté ni par » la nation ni par vos successeurs.

« On vous propose de constituer un pouvoir » qui, avec les lois qu'on nous annonce, ne » sera autre chose qu'une dictature... Un » pouvoir extra légal et, par conséquent, ré- » volutionnaire ! »

Quand M. Grévy dit que le pouvoir qu'on veut instituer est un pouvoir de fait, il a raison. Tout ce que l'on institue depuis que la théorie révolutionnaire a triomphé porte le caractère du fait. M. Thiers disait à Bordeaux que la République n'avait pour elle que le fait, rien que le fait.

Il insistait sur ce mot, et le « solide raisonneur » entendait cela de son fauteuil présidentiel, mais restait impassible ; il ne songeait nullement à dire à M. Thiers : « Vous » vous placez dans le fait, je me place dans le » droit. »

En vrai républicain qu'il était, il trouvait que, lorsqu'on ne peut avoir une république de droit, on doit se contenter d'une république de fait.

Cet « homme de légalité » n'invoque les grands principes que lorsqu'ils peuvent servir ses vues particulières, comme il ne proteste contre les dictatures que lorsqu'elles ne sont pas exercées par ses amis.

Il est bien évident que ce que l'on veut instituer ne peut avoir que le caractère du fait ; seulement il est incontestable aussi que ce fait est légal, et c'est tout ce qu'on maintient. Il est légal comme le fait de la présidence de M. Thiers, comme le fait de la Constitution Rivet ; et lorsque M. Grévy, qui n'a jamais protesté contre ces choses, vient prétendre que l'Assemblée ne peut rien instituer qui dure plus qu'elle-même, il émet la théorie la plus subversive qu'ait jamais osé formuler le révolutionnaire le plus avancé et qu'il imagine uniquement pour la nécessité des intérêts présents de son parti.

Patrie.

Les journaux républicains ont vivement encouragé le conseil municipal de Paris dans sa haineuse hostilité contre le clergé catholique des paroisses parisiennes, et ils ont fort applaudi à la diminution des indemnités de logement au détriment des vicaires. Leur seul regret a été de ne pas voir refuser entièrement ces modestes allocations.

Or, le conseil municipal vient d'appliquer la même rigueur aux pasteurs protestants et aux rabbins, qui sont d'ailleurs bien mieux payés que les desservants catholiques. On a diminué leurs indemnités de logement. Que vont dire M. de Pressensé et ses amis du Siècle ?

Ils trouveront peut-être un peu dur qu'on leur applique les rigueurs qu'ils aiment tant à voir infliger à d'autres. Ils ont ce qu'ils méritent. Les protestants et autres, quand ils s'allient aux feuilles radicales pour lutter contre le clergé catholique, devraient comprendre que leurs coups portent beaucoup plus loin. C'est l'idée religieuse qu'ils atteignent, c'est elle qu'ils affaiblissent ; ce sont les instincts haineux des révolutionnaires contre tout principe religieux, qu'ils encouragent et secondent.

Samedi, sur la seule nouvelle que la commission était défavorable à la prolongation des pouvoirs du maréchal de Mac-Mahon telle qu'on la proposait, la Bourse baissait; à deux heures, de 1 fr. 10.

Au mois de mai dernier, la démission et la chute de M. Thiers furent saluées, au contraire, par une hausse dont voici les chiffres :

3 0/0 comptant — hausse	4 55
à terme id.	4 70
4 1/2 comptant — hausse	1 75
5 0/0 (1872) comptant — hausse	1 95
à terme id.	2 15
5 0/0 (libéré) comptant — hausse	1 95
à terme id.	1 95

Ces deux résultats si différents suffiront à montrer le degré de confiance qui s'attache à l'une et à l'autre des deux personnalités. Si le Maréchal est seulement combattu, on baisse; quand M. Thiers tombe, on célèbre sa chute par une hausse générale.

Les députés qui marchent avec M. Thiers feront bien de méditer cette comparaison.

PROCÈS BAZAINE

Audience du 4 novembre.

Cette séance, émouvante au plus haut degré, à laquelle le maréchal Bazaine semblait assister plutôt comme témoin que comme accusé, a donné lieu aux incidents les plus graves. On se rappelle qu'à l'audience de la veille les témoins Rabasse et Miès ont affirmé et maintenu avoir, d'une part, expédié de Lonwy par télégraphe, une dépêche de Bazaine, datée du 22 août, et, d'autre part, porté le double de cette dépêche, à Reibel, où, après avoir parlé au colonel d'Abzac, lors de leur arrivée, ils ont remis le duplicata dont ils étaient porteurs, au colonel Stoffel, le lendemain matin. On se rappellera également que le colonel d'Abzac, appelé, déclara, malgré l'insistance des témoins, ne s'être pas entretenu avec eux au moment indiqué. Dès l'ouverture de la séance d'hier, on appelle le colonel Stoffel. Celui-ci déclare que jamais il ne recevait les dépêches avant qu'elles ne fussent ouvertes par l'état-major particulier du maréchal Mac-Mahon.

Il raconte ensuite dans quelles conditions il a confié une mission aux témoins Rabasse et Miès. Les deux témoins ne lui ont rien adressé. Il se rappelle les avoir vus à Reibel, le 26 août et leur avoir donné une certaine somme comme indemnité, mais il nie avoir reçu d'eux des dépêches émanant du maréchal Bazaine. Ils lui ont remis des papiers qu'il n'a jamais lus et qu'il a considéré comme étant le dossier d'une mission manquée, par conséquent n'ayant aucune importance. Il a également parcouru superficiellement la lettre dont les témoins étaient porteurs et qui consistait en une simple recommandation d'un commissaire central à la bienveillance du Maréchal Mac-Mahon. Cette déposition achevée, le colonel Stoffel demande au président la permission de donner quelques explications sur les insinuations dont il a été l'objet dans le rapport du général Rivière. Le président lui répond qu'en qualité de témoin, il ne peut se livrer à aucune discussion. Le colonel insiste, demandant s'il ne lui sera pas permis de se laver de calomnies et d'outrages, et déclare qu'il ne veut attaquer ni le rapport, ni le rapporteur; car, à l'égard de ce dernier, *il partage les sentiments de toute l'armée : le mépris et le dédain!* Sur quoi, le président lui ordonne de se retirer. On rappelle les témoins Rabasse et Miès. Quoique pressés par le président et poussés dans leurs derniers retranchements, ils persistent dans leurs affirmations de la veille.

Après la suspension de l'audience, on fait revenir le colonel Stoffel. Le président lui demande s'il reconnaît avoir prononcé les mots que nous avons souligné plus haut et s'il est disposé à les rétracter. Le colonel avoue, mais se refuse à retirer les mots prononcés. Le président déclare qu'on va dresser procès-verbal en demandant des poursuites. M. Stoffel insiste pour s'expliquer. M. le président l'y autorise. Il recommence une explication fort agressive sur le rapport du général Rivière. Le président l'arrête et lui demande de nouveau s'il veut se rétracter. Le colonel répond : Non. Le président déclare que l'incident est clos. On fait revenir les témoins Amiot, employés aux télégraphes, Rabasse et Miès, pour leur faire répéter sommairement les témoignages qui ont trait au colonel Stoffel. Celui-ci est rappelé à son tour. Le président lui pose les deux questions principales suivantes :

- Avez-vous reçu le télégramme ?
- Non !
- Avez-vous reçu la dépêche ?
- Oui, mais j'ai oublié de la lire.

La-dessus, le commissaire du gouvernement lit une déclaration d'après laquelle il se réserve de poursuivre le colonel Stoffel pour suppression de

dépêches.

Le président lui donne acte de ses réserves et l'audience est suspendue à 5 heures et demie.

(A suivre.)

Informations

TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'AUTUN.

Audience du 6 novembre.

MM. Guinot, conseiller d'arrondissement d'Autun, Lazare Duverne, directeur du journal *le Morvan*, Josserand, avocat, et Baudot, pharmacien, se sont rendus coupables :

De s'être mis à la tête d'une société secrète dont le but était de faire revivre le règne de la Commune de 1871 ;

D'avoir comploté de s'emparer à titre d'otage de M^{me} la marquise de Mac-Mahon, nièce de M. le maréchal, qui habite le château de Sully, dans les environs d'Autun, et qui est la providence du pays.

Le juge de paix, le curé, le notaire et le maire de Sully devaient partager le sort de cette noble femme.

Les délits qui sont relevés par l'ordonnance contre les quatre prévenus sont :

- 1° La participation à une société secrète ;
 - 2° L'association illicite de plus de vingt personnes ;
 - 3° L'affiliation à l'Internationale et la propagation de cette société ;
 - 4° La détention d'armes et de munitions de guerre.
- L'avocat Josserand et le pharmacien Baudot sont en fuite et il est donné défaut contre eux: puis on procède à l'appel des témoins.
- M. Jobey, notaire à Sully, raconte, d'après les révélations de Charlot, les propositions faites à ce dernier, par Duverne, Baudot et Guinot, pour enlever ou faire enlever M^{me} la marquise de Mac-Mahon

Charlot, forgeron, confirme cette déposition. Curé, juge de paix à Epinac, fait connaître les conciliabules qui ont été tenus et dans lesquels auraient été dressées des listes d'otages où figuraient M^{me} la marquise de Mac-Mahon, le curé et le maire.

Après une délibération qui a duré une heure, le tribunal rend un jugement par lequel les prévenus sont renvoyés à la poursuite sur le chef de réunion illicite, et les déclare coupables du délit de société secrète.

Guinot est en outre déclaré coupable d'affiliation à l'Internationale, et Duverne de détention d'armes de guerre.

Duverne et Guinot sont condamnés à quatre ans d'emprisonnement, Josserand à trois ans, Baudot à deux ans de la même peine.

Guinot est interdit pendant dix ans de la jouissance de ses droits civils et politiques; Duverne, Josserand et Baudot, pendant cinq ans.

Tous sont condamnés solidairement aux dépens.

Nouvelles d'Espagne

Le *Courrier de Bayonne* publie la dépêche suivante, dont il a reçu communication :

« J'adresse à cette date à la Junte Royale de Navarre la très importante dépêche suivante :

» Grande victoire. La lutte a commencé à 6 heures du matin sur le mont Oloiza.

» Primo de Rivera a été tué.

» Moriones est blessé et prisonnier; 6 officiers supérieurs et 35 officiers subalternes sont également prisonniers, ainsi qu'un très grand nombre de soldats, parmi lesquels 150 cavaliers du régiment de chasseurs d'Arlaban.

» 4 pièces de canon ont été prises, ainsi que beaucoup de fusils.

» La cavalerie a décidé en grande partie de la victoire, appuyée par le second bataillon de Navarre.

» Nos pertes sont sensibles: Perola et un autre officier supérieur morts, Radica gravement blessé. Ollo est blessé au bras.

» Je vous recommande la publication de la susdite dépêche que j'envoie par un express à Sa Majesté la Reine, à Bordeaux.

» Que Dieu vous garde de nombreuses années.

» Miranda, 7 novembre 1873.

» Par ordre du Commandant-Général

» OLLO.

» L'Alcade,

» MARES. »

La dépêche porte le timbre de l'ayuntamiento de Miranda.

Chronique locale

et méridionale.

La Commission nommée par le Conseil municipal de Cahors, s'occupe sans relâche de la question du casernement, si importante pour notre ville. On peut prévoir aujourd'hui que la solution ne se fera pas longtemps attendre, grâce aux efforts communs de la municipalité et de l'administration supérieure.

Par arrêté de M. le Ministre des Finances, en date du 6 novembre 1873, M. Faur, (Jean-Baptiste), percepteur à Gourdon, a été nommé percepteur-receveur municipal à Puy-l'Evêque.

Dimanche dernier ont eu lieu dans toutes les chapelles et églises du diocèse, les prières publiques ordonnées par l'Assemblée Nationale.

Au salut solennel, célébré après les vêpres, nous avons remarqué, à la Cathédrale, une nombreuse foule. Les autorités civiles et militaires, le préfet et le conseil de préfecture, le tribunal civil et le tribunal de commerce, les professeurs du lycée, le corps des ponts et chaussées, les diverses administrations financières s'étaient fait un devoir de se rendre à cette cérémonie.

Le *Journal officiel* publie la liste suivante des élèves admis cette année, après examen à l'école vétérinaire de Toulouse; nous y remarquons plusieurs jeunes gens du Lot :

MM. Rossignol, reçu 23°; Poujade, 47°; Lagarde, 57°; Bourges, 67°; Loupuech, 70°.

Deux femmes de mœurs très équivoques, dont l'une est reprise de justice, ont été arrêtées dimanche dans la nuit, à Cahors; prises en flagrant délit d'escroquerie et de vol, elles ont été jugées le lendemain par le tribunal correctionnel, qui les a condamnées: la femme Rastelli, à 6 mois de prison, et la femme Julien à un mois de la même peine.

LYCÉE DE CAHORS

Compositions du 27 octobre 1873.

<i>Mathématiques élémentaires.</i>	
Mathématiques.	1 Laborie; 2 Serrano.
	<i>Rhétorique.</i>
Disc. Franç.	1 Rives; 2 Dupuy,
	<i>Troisième.</i>
Narration Franç.	1 Poujade; 2 Souques.
	<i>Quatrième.</i>
Français.	1 Grépon; 2 Albert.
id.	<i>Cinquième.</i>
	1 Valat; 2 Rigaldies.
	<i>Sixième.</i>
Orthographe.	1 Barbier; 2 Delpech.
	<i>Septième.</i>
Français.	1 Roussel; 2 Maratuech.
	<i>Huitième.</i>
id.	1 Tinel; 2 Castagné.
	<i>Enseignement spécial. — Deuxième année.</i>
Orthographe.	1 Séguela; 2 Viennens.
	<i>Première année.</i>
id.	1 Lherm; 2 Moles.
	<i>Classe préparatoire. — Première division.</i>
Français.	1 Tinel; 2 Raynal.
	<i>Deuxième division.</i>
id.	1 Caviole; 2 Gaston.
	<i>Troisième division.</i>
Calcul.	1 Bouysou; 2 Soulié.
	<i>Le Proviseur,</i>
	LEMOIGNE.

Marseille est une des villes qui ont une municipalité des plus colorées.

Aussi, comme la sécurité y est complète!

En voici la preuve, que nous empruntons à la *Gazette du Midi*:

« Pendant la journée d'hier, la maison rue Montevideo, 13, a été l'objet d'une tentative criminelle. On a tiré six coups de fusil sur les fenêtres du logement occupé par un prêtre.

» Quatre ont été tirés le matin, de neuf à midi, et deux à cinq heures du soir. Les vitres ont été cassées et à l'intérieur on a recueilli des balles de petit calibre. Le prêtre contre qui cette attaque a été dirigée avait été précédemment poursuivi dans la rue, par les cris insultants de quelques ouvriers habitant le quartier. »

Six coups de fusil tirés sur une maison en plein jour!

Quel dommage que le général Espivent soit là pour contenir les élans patriotiques des frères et amis!

Comme nous en verrions de belles!

On lit dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne*:

« Nous avons assisté, hier matin, à une scène touchante qui s'est produite à l'audience correctionnelle du tribunal de Montauban.

» Le jeune L..., âgé de 15 ans, et fils d'une honnête famille, avait soustrait une certaine somme et une montre en argent au domicile de sa tante. Le tribunal a décidé que L..., n'ayant pas agi avec discernement, devait être acquitté et rendu à ses parents.

» Le père, présent à l'audience, après avoir embrassé son fils, s'est alors avancé avec lui vers les juges et le faisant mettre à genoux, il l'a engagé à exprimer son repentir; puis au moment de sortir il l'a fait retourner vers le Christ qui est au fond de la salle, et le lui montrant du doigt, il lui a dit: « Souviens-toi. »

» Ces faits n'ont pas besoin de commentaire, mais ils justifient pleinement la décision du tribunal; ils sont un salubre exemple que nous avons cru devoir faire connaître. »

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 4 au 11 novembre 1873.

Naissances.

Daléane (Barthélemy-Joseph), naturel, rue Mor-daigne. — Carriol (André), rue St-Barbe. — Lacavalerie (Anasthasie), rue Florens. — Boisse (Emile-Hippolyte-Augustin), rue St-Etienne.

Mariages.

Jean-Baptiste-Jean-Cyprien, dit Milhet et Boyé (Jeanne-Antoinette).

Décès.

Rossignol (Pierre-Sibéral), commissaire du gouvernement au chemin de fer d'Orléans, 72 ans, Boulevard sud. — Frézal (Rosette), laveuse, 69 ans, rue Portail-au Vent. — Landrevie (Maria), 6 mois, Boulevard sud. — Rames (Raymond), marchand, 53 ans, rue Nationale. — Vialar (Marie), 85 ans, rue du Château.

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 40 novembre, 7 h. 5 soir.

Séance de l'Assemblée très-courte.

La commission Changarnier a siégé jusqu'à 6 heures. Elle a admis le droit de proroger les pouvoirs du chef de l'Etat et de leur conférer une durée supérieure à celle de l'Assemblée: 13 voix contre 2.

La commission s'est ajournée à demain.

Le centre-droit a décidé, d'accord avec les autres conservateurs, que le titre de Président de la République serait mentionné dans la prorogation.

Versailles, 14 novembre 4 h. 25, s.

Sous la pression de l'opinion publique, la majorité de la commission de prorogation paraît reculer devant le projet d'allonger la discussion; tous les journaux conservateurs dénoncent vivement ce projet.

Des efforts sont faits par l'opposition pour mêler la question ministérielle à la question de prorogation.

La majorité de la commission a décidé vouloir se rendre auprès du maréchal Mac-Mahon; mais elle désire savoir auparavant quel accueil lui ferait le maréchal.

La question réellement posée dans toute cette crise est: proclamation définitive de la République, ou maintien provisoire d'un gouvernement neutre pour dix ans.

Le *Journal des Débats* dit que le ministère apporte des obstacles à toute idée de conciliation.

Bourse de Paris.

Paris, 11 novembre 1873, soir.

Rente 3 p. %	56,80
— 4 1/2 p. %	84,05
— 5 p. %	89,90
— 5 p. % emprunt 1872	90,10

Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalescière Du Barry, de Londres. Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson. — Aucune maladie ne résiste à la douce Revalescière Du Barry, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluzkow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Le grand explorateur scientifique, docteur Livingstone, en faisant son rapport à la Société géographique de Londres sur son voyage en Afrique, dit : « Les habitants de la province d'Angola paraissent jouir d'une félicité élyséenne ; ils n'ont besoin ni de médecin, ni de drogues, leur nourriture principale étant la Revalescière que Du Barry a introduite en Europe ; ils sont parfaitement exempts de maladies ; la phthisie, scrofules, cancers, fièvres, constipations, diarrhée, etc., leur sont complètement inconnus, ainsi que la petite vérole, rougeole, etc.

Cure n° 62,845.
Ecrainville (Seine-Infér.), 27 nov.
Je souffrais depuis trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalescière Du Barry, et je m'en trouve très bien. Je dors maintenant très bien et respire facilement.

BOILET, curé.
Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médicaments. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25 ; 1/2 k., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La

Revalescière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. ; ou environ 40 c. la tasse — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, Du Barry et C^e, 26, place Vendôme, Paris.

LA NATURE

Revue des Sciences
La nature paraît tous les samedis. Chaque numéro est formé de 16 pages, à deux colonnes. Chaque année de la publication comprendra deux magifiques volumes grand in-8°, richement illustrés de 416 pages chacun, avec titre, frontispice, table et index alphabétiques, qui seront donnés en supplément, en sus des 416 pages.

La collection du journal sera une véritable encyclopédie, en même temps qu'une revue annuelle des découvertes, et des travaux scientifiques de la France et de l'étranger. La Nature tout en ayant pour but spécial de traiter les questions d'actualité, offre aussi à ses lecteurs, sous une forme attrayante et sérieuse tout à la fois, des articles de variétés sur les merveilles de la science et de ses applications aux arts et à l'industrie.

Bureaux, 13 passage Saulnier, Paris.
Sommaire du n° du 8 Novembre 1873.
Utilisation des eaux d'égot, par E. Landrin. — La planète Jupiter, par A. Guillemin. — Chacornac, par A. Fraissinet. — Les vers à soie. — Les nuages artificiels. — L'association britannique. — Emploi de la lumière polarisée, par J. Girard. — Chronique. — Académie des sciences, par S. Meunier. — Le nid du Républicain.

Indépendamment des Magasins de MUSIQUE PIANOS, etc., la maison J. ROUJET a installé,

rue Duranti, 5 à Toulouse, un atelier spécial de réparation de PIANOS et ORGUES, sous la direction d'habiles facteurs. — Abonnement à l'accord et à l'entretien des pianos.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuvedes-Capucines, n° 19 ; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

AVIS.

M. le Maire de la commune d'Ussel a l'honneur de prévenir le public que deux nouvelles Foires viennent d'être créées à Ussel : la première se tiendra le 19 novembre courant, et la deuxième, le 18 mai 1874.

Le Maire,
Vincent Couture.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL

N° 1602. — 8 Novembre 1873.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — La Sœur perdue, une histoire du Gran Chaco (suite), par M. Mayne Reid. — Un voyage en Espagne pendant l'insur-

rection carliste (II). — Bulletin bibliographique. — Nos gravures : L'inauguration de la statue de Vauban, à Avallon ; — Le départ des hirondelles ; — L'incendie de l'Opéra ; — L'Homme-Chien ; — Thiers.

Gravures : Inauguration de la statue de Vauban, à Avallon (Yonne), le 27 octobre 1873. — L'incendie de l'Opéra : vue prise de la rue Le Peletier. — Le départ des hirondelles, composition et dessin de Karl Bodmer. — L'incendie de l'Opéra : aspect du boulevard des Italiens pendant l'incendie. — L'Homme-Chien ; — Mâchoire de l'homme ; — La Julia Pastrana ; — Mâchoire de l'enfant ; — L'enfant. — La France pittoresque : Thiers, les rémouleurs de couteaux ; — La rue de Durolle, à Thiers ; — Le château du Piroux, à Thiers. — Échecs. — Rébus.

Le Procès Bazaine

La librairie Garnier frères, 6 rue des Saints-Pères, publie un résumé très exact et très complet du Procès Bazaine, illustré de portraits plans de batailles et gravures.

Cette publication paraît, au fur et à mesure des débats, par livraisons à 10 centimes, qui, réunies, formeront un superbe volume de Bibliothèque.

On souscrit chez tous les libraires de Paris et de la Province.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Pour les extraits et articles non signés, Lepropriétaire-gérant, A. Layton.

ENTREPOT DE CHARBONS, DE BRIQUES ET TUILES DE RANC MÉLET, faubourg St-Georges, à Cahors

Le Sieur Mélet a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que, par suite d'achats très importants faits sur place, il livrera les charbons de 1^{re} qualité et de toute provenance à des prix très-réduits. Il prévient MM. les Entrepreneurs qu'il tient à leur disposition, un grand assortiment de briques et Toiles de Ranc, 1^{re} qualité, à des prix modérés. Comme par le passé, il exécutera promptement les ordres de tous ceux qui voudront bien lui accorder leur confiance.

COMPAGNIE ANGLAISE DES ENGRAIS SEULE CONCESSIONNAIRE DE LA VOIRIE DE BONDY

Marque de fabrique



POUDRETTE DE BONDY NITRATÉE ENRICHIE

50 fr. en vrac à la Voirie..... } les 1,000 kil. de 12 hect. 1/2.
90 fr. en gare de Noisy (sacs perdus).

ENGRAIS RICHE DE BONDY

DOSAGE GARANTI. — 5 à 6 p. 100 d'azote, 10 à 12 p. 100 d'acide phosph., 30 fr. les 100 kilog. en gare de Noisy.
PAIEMENT : 1^o comptant, 5 0/0 d'escompte ; — 2^o traite acceptée à 3 mois, escompte 2 1/2 ; — 3^o traite acceptée à 6 mois sans escompte.

AGENT GÉNÉRAL : TH. PILTER, 68, quai de Jemmapes, Paris.

CES ENGRAIS fabriquent spécialement sur demande pour la VIGNE sont les meilleurs préservatifs contre le PHYLLOXERA

Marque de fabrique



EN VENTE

CHEZ LES LIBRAIRES DE CAHORS

MARTYRS ET BOURREAUX

PAR LÉON VALÉRY

Prix : — 1 franc par la Poste.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

La Goutte et les Rhumatismes

sont complètement guéris par la QUATE ANTI-RHUMATISMALE DU D^r. PATTISON Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de gouttes et les affections rhumatismales de toute espèce. — En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr. chez, M. J. Duc fils, à Cahors.

A VENDRE

Une vaste Maison, Pâtu, Jardin, Puits, Granges : très-belles Salles de café, très-bonne clientèle, Glaces, Billards, Tables, Chaises, Assortiment complet, située à Prayssac, faisant angle à la route N° 111 et à la route N° 43, de Cazals à Montcuq, pouvant y établir des écuries, et remises ; Hôtel, Restaurant, dans la plus belle position de Prayssac.

S'adresser pour tous renseignements à M. Montel qui en est le propriétaire, et à M. Lamoure, agent d'affaires à Meymes, qui en fera la vente.

Toutes facilités pour le paiement.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

BOUQUETS D'ÉGLISES. — FERTES VOTIVES

MARTE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Églises et de St-Sacrement. Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brasarads et Garnitures de Cierges pour première communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médillons et Couronnes en métal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur.

Vierges, N.-D. de Lourdes et St-Joseph de toute grandeur.

Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.

Garnitures de fleurs pour modistes.

Grand dépôt de Couronnes immortelles. Couronnement mortuaire à louer.

GRAND SUCCES

LA VELOUPINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9

VICHY

Admission : Paris, 22, boul. Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les nausées et digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.

Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du CONTROLE DE L'ÉTAT

A Cahors, chez M. Dulac, pharmacien

Véritable Liqueur Bénédicte

DE L'ABBAYE DE FECAMP

AVIS

La célèbre Liqueur BÉNÉDICTINE, si appréciée du public, est l'objet d'imitations nombreuses dont la plupart sont de provenance étrangère. Afin de mettre les consommateurs soucieux de ne boire qu'un produit pur, exquis et essentiellement hygiénique, en garde contre ces contrefaçons détestables au goût et mauvaises à la santé, nous donnons ci-contre le modèle exact de la bouteille recouverte des sceaux et étiquettes de la VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE.



OBSERVATION IMPORTANTE Nous recommandons particulièrement au public de toujours exiger l'étiquette ci-contre, apposée au bas de toutes les bouteilles depuis le 1^{er} octobre 1872 et portant la signature de A. LEGRAND Aîné.

N. B. — En temps d'épidémie, la Bénédicte est un préservatif certain contre le choléra ; un grand nombre de célébrités médicales en ont donné l'attestation la plus formelle.

ENTREPÔT GÉNÉRAL A FECAMP (SEINE-INFERIEURE).
Maison à Paris, 76, Boulevard Hausmann.
Maison à Bordeaux, 94, Cours du Jardin Public.
Maison à Marseille, 4, rue de Noailles.